



Janvier / Février 2026



Date limite d'inscription le 19 décembre

	No	om du responsable légal : □M. □Mme								
	Indiquez-le ou les enfant(s) à inscrire :									
NOM:				PRÉNOM:				NÉ(E) LE / /		
NOM:				PRÉNOM:				NÉ(E) LE	//	
NOM :				PRÉNOM:				NÉ(E) LE	/ _ / _	
	Télé N° a (Ob	esse complète : ephone : allocataire CAF : ligatoire empli pour l'ann rci d'en remplir u Mercredi Heure d'arri	ée scolaire ine par enfa vée		e fiche de	renseign Mairie, s	ements sa au bureau 21 J	(7 chiffres + (le QF de récelui de jan	1 lettre) iférence pour l'anr ivier 2026)	née 2026 est
-		Après-midi avec repas					Journée			_
		Heure de dé	•	h	h		complète h		h	_
			04.55		 -=	40		0.5		
		ercredi e d'arrivée	04 FEV h			18 FEV		25 FE	·V	
		avec repas]					
-		idi avec repas		Journée	complète	omplète VACAN		NCES VACANCES		
		e de départ	de départh		າ					
			<u>L</u>	E PAIEMENT EST	OBLIGATO	IRE A L'IN	SCRIPTION	<u>!</u>		ı£.
ſ		Tarif	Tarif Nbre de		Nbre d'enfant		Montant du paiement à j		ent à joindre	
				,						Л
Suite a de nou □ Par o A l'ordr	aux n is co chèqi re de	bancaire ouvelles réglementacter au 02.38. ues Cigales et Grillondos de votre chèque	42.15.15		- F	Par chèqu	ues vacano			Chippillana ancv
Α				Le		S	ignature :			

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tél: 02.38.42.15.15



Janvier / Février 2026

Date limite d'inscription le 19 décembre



Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Bou.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité. Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

►Lieux:



Horaire des garderies

A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h30



Accueil de Loisirs

7 place du Bourg 45430 BOU Tél : 02.38.69.15.24



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question

Le 19 décembre : Date limite d'inscription

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque mercredi (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné et de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

<u>Le matin avec repas</u>: Accueil de 09h00 à 13h30 avec une possibilité d'arrivée de 07h30 à 09h00 et de départ échelonné de 13h15 à 13h30.

<u>L'après-midi avec repas et goûter</u>: Accueil de 11h45 à 17h avec une possibilité d'arrivée de 11h45 à 12h et de départ échelonné 17h à 18h30

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Bou.
- * La <u>date limite d'inscription est fixée au 19 décembre</u>. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
 - * Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Quotient	Prix journée
inf à 999	15€
1000 à 1199	16 €
1200 à 1399	17 €
1400 à 1599	18 €
1600 à 1799	19 €
1800 à 1999	20 €
2000 à 2499	21 €
sup à 2500	22 €



Paiement:

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques

(à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire (nous contacter)

Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

Annulation:

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes : Présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- * En cas d'annulation due à des évènements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

Tél: 02.38.42.15.15